

# ECHOS DE NOS LACS



Bulletin d'information  
Fédération des lacs  
de Val-des-Monts

Vol. 6 n° 1  
Juillet 2011

Lac Achigan, Lac à la Perdrix, Lac Bois Franc, Lac Brassard, Lac Champeau, Lac Clair, Lac Dam, Lac Dodds, Lac du Marbre, Lac Gilmour, Lac Grand, Lac Hardwood, Lac Létourneau, Lac McArthur, Lac McFee, Lac McGregor, Lac McMullin, Petit Lac Clair, Perkins-sur-le-Lac (Lac Louise, Lac Chevreuil, Lac la Truite, Lac Rhéaume, Lac Bataille, Lac Maskinongé, Lac Corrigan, Lac Barnes), Lac Saint-Pierre, Lac Saint-Germain, Domaine Saint-Antoine, Lac Tenpenny.

## Le mot du Maire

Par monsieur Jean Lafrenière, Maire de la Municipalité de Val-des-Monts

Val-des-Monts offre à ses citoyens un milieu de vie de qualité exceptionnelle. Nous y retrouvons une communauté attachante composée de trois noyaux villageois situés dans un environnement naturel parmi les vallées, les montagnes, les lacs et les forêts où plusieurs d'entre vous profitent de ces avantages et y pratiquent de multiples activités de plein air. Afin d'assurer pour demain la pérennité de la qualité qu'elle prône aujourd'hui, notre Municipalité s'est dotée d'une vision avec l'adoption de sa Politique environnementale portant le numéro EU-2009-001, laquelle a pour but de protéger nos plans d'eau, nos forêts et nos milieux humides. Cette vision guide l'ensemble de nos décisions et de nos actions et le Service de l'Environnement et de l'Urbanisme a le mandat d'assurer la protection de notre milieu.



Jean Lafrenière, maire de Val-des-Monts.

La bande riveraine, cette portion de terrain relativement petite mais combien nécessaire à la santé de nos lacs, fait l'objet de nos préoccupations. Pour la Municipalité de Val-des-Monts, la bande riveraine est établie à 15 mètres à partir de la ligne naturelle des hautes eaux (LNHE), ce qui correspond au niveau moyen des plans d'eau en période de crue (printemps). La protection de cette bande est primordiale puisqu'elle joue plusieurs rôles bénéfiques pour assurer à long terme la qualité de nos lacs. En effet, par la diminution de l'érosion des berges jumelée au maintien des végétaux capables de pénétrer profondément dans le sol, nous pourrions ainsi retenir et capter les nutriments qui percolent et se drainent vers les lacs (exemple, l'accumulation de feuilles à l'automne et le système naturel d'épuration des eaux). La renaturalisation de cette bande riveraine est le moyen le plus efficace pour stabiliser et améliorer la qualité de nos lacs.

Plus de 120 lacs se retrouvent sur notre territoire et chaque geste positif posé au niveau environnemental est important puisqu'il entraîne des résultats profitables.

En plus des lacs prisés par les résidents, les rivières et les ruisseaux, tant permanents qu'intermittents, ainsi que les milieux humides doivent également être protégés afin d'assurer une qualité des eaux. Entre autres, les milieux humides sont essentiels pour filtrer l'eau des précipitations qui éventuellement peut se retrouver dans les puits. Ces milieux sont trop

souvent ignorés lors des aménagements de terrains. La collaboration des résidents pour maintenir l'intégrité naturelle de ces lieux est donc nécessaire pour parvenir à ces objectifs d'amélioration de la qualité de notre territoire.

Le règlement régional portant le numéro 137-09, en vigueur depuis le mois de mai 2009, se veut un pas dans la bonne direction afin d'assurer une renaturalisation des berges sur une profondeur de 5 mètres dans les terres à partir de la LNHE. Cette mesure, quoique minime, demande aux résidents de cesser tout contrôle de la végétation et d'accentuer l'aptitude de filtration des rives en les peuplant de végétaux indigènes.

Il est à noter que la pelouse appréciée par certains résidents offre une certaine stabilisation des sols mais a peu d'efficacité sur la rétention des nutriments puisqu'elle pénètre très peu en profondeur dans le sol. De plus, ce type de végétation porte certains résidents à utiliser des herbicides et des fertilisants, lesquels sont interdits sur le territoire de la Municipalité de Val des Monts puisqu'ils nuisent à la productivité des plans d'eau.

Quant au remblayage des rives, il entraîne plusieurs effets néfastes pour la qualité des eaux : nous y retrouvons principalement du gazon comme recouvrement végétal et il n'est pas rare de constater qu'une portion du remblai se retrouve généralement dans le milieu aquatique. De plus, la modification du drainage entraînée par l'addition de sol à la

## UN COMITÉ DE RÉDACTION POUR LE BULLETIN SEMI-ANNUEL ÉCHOS DE NOS LACS

**VOUS** aimeriez écrire un article pour le bulletin de la Fédération? Vous avez du talent dans la traduction et la révision de texte? Vous avez un peu de temps libre à nous accorder et vous aimeriez collaborer à la publication de L'Échos de nos lacs? Vous avez le goût de vous impliquer dans un organisme qui a à cœur les valeurs

environnementales et communautaires? Nous sommes justement à recruter des rédacteurs, réviseurs et traducteurs bénévoles. Envoyez-nous un courriel et faites-nous connaître vos talents à [federationlacsvaldesmonts@gmail.com](mailto:federationlacsvaldesmonts@gmail.com) ou contactez M<sup>me</sup> Mélanie Renaud, coordonnatrice de la Fédération des lacs de Val-des-Monts au 819-661-1332.

base des arbres peut provoquer une mortalité précoce de ces derniers.

Pour contrer ces pratiques néfastes et pour protéger ces milieux fragiles, divers règlements municipaux ont été adoptés. Le principal objectif de protection se résume à ce qu'aucune perturbation à l'intérieur de ces milieux fragiles ne soit faite sans autorisation. La Municipalité doit intervenir et évaluer les différentes propositions d'aménagements dans cette zone protégée. Sur demande, un inspecteur ira évaluer la situation et vous guidera dans vos projets et le Service de l'Environnement et de l'Urbanisme saura vous informer adéquatement afin que vous puissiez respecter les règlements et être en mesure d'atteindre vos objectifs. Pour la Municipalité de Val-des-Monts, la renaturalisation des bandes riveraines est une démarche nécessaire pour assurer la protection des plans d'eau.

Il est important de prendre conscience que les inspecteurs et la Municipalité ne sont pas des « polices vertes » mais bien une équipe de professionnels dévoués à rendre des services de qualité à la population, tout en veillant à l'application et au respect des règlements municipaux qui visent l'amélioration et le maintien de la qualité de notre territoire.

Le Service de l'Environnement et de l'Urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts peut compter sur plusieurs employés compétents et dynamiques, lesquels sont sous la supervision d'un Directeur comptant plus de 25 ans de service, monsieur André Turcotte, qui a pour objectif de maintenir et d'améliorer la qualité de l'environnement des citoyens de Val-des-Monts. Le Conseil municipal n'a pas ménagé les efforts pour mettre sur pied un véritable service dédié à l'environnement qui a pour but, non seulement d'appliquer les règlements, mais aussi de développer une approche proactive afin de servir les résidents sur tout le territoire. Nous vous invitons à contacter nos employés afin de pouvoir profiter de leurs expertises.

Nous désirons également souligner que pour atteindre nos objectifs de protection de l'environnement, la Municipalité accorde un soutien financier substantiel à la Fédération des lacs de Val-des-Monts afin de permettre à celle-ci d'offrir des services de consultation et de proposer des aménagements riverains à des prix concurrentiels. La Fédération des lacs de Val des-Monts et la Municipalité forment un atout important pour soutenir les projets de renaturalisation des rives qui sont essentiels au bien-être des riverains et de tous ceux qui en profitent.

Les associations de lacs participent également de façon importante à la gestion des plans d'eau. Ces organismes établissent des liens efficaces entre les résidents et la Municipalité. De plus, pour s'assurer de répondre aux exigences des résidents, tout en conservant un bon fonctionnement, les riverains et les associations sont invités à nous faire part de leurs préoccupations et à nous acheminer leurs propositions afin qu'ils puissent ainsi obtenir des réponses et un soutien.

En plus de la protection des plans d'eau et des milieux humides, la coupe forestière est réglementée et suivie de près par notre Municipalité.

L'agriculture en « zone verte » est gérée par le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de la l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Plusieurs de leurs règlements visent à favoriser des mesures écologiques. Pour les activités reliées à l'agriculture et à l'élevage en « zone blanche » la Municipalité doit assurer la coexistence entre les différentes utilisations sur un même territoire.

La coopération des citoyens est la clé du succès pour parvenir à conserver l'intégrité de notre territoire. Nous sommes tous concernés par cet enjeu et peu importe où nous habitons, nous pouvons contribuer à améliorer la situation.

Habiter Val-des-Monts, c'est adopter un mode de vie sain tout en respectant la nature et l'environnement. ■

# Le Mot du Président

Par Michel Francœur (Lac Saint-Pierre), Président de la Fédération des lacs de Val-des-Monts

Déjà une nouvelle saison estivale aux abords des lacs de Val-des-Monts... mais l'attente printanière fut particulièrement longue cette année, Mère Nature nous ayant choyés en fait de précipitations en avril et en mai. Cela dit, les inondations en Montérégie illustrent encore une fois toute la sagesse du vieil adage qui veut que « lorsqu'on se regarde on se désole, mais lorsqu'on se compare on se console »...

Quoiqu'il en soit l'été est bel et bien arrivé et la Fédération et ses associations membres sont au pied d'œuvre afin de continuer le travail pour la sauvegarde de la qualité de l'eau des lacs de Val-des-Monts. Dans un premier temps, le programme Éco-Action d'Environnement Canada permettra encore une fois aux riverains de certains lacs de bénéficier d'un rabais de 60 % sur l'achat de plants, d'arbustes ou d'arbres par l'entremise de la Fédération (ndlr : au moment de mettre sous presse, la Fédération n'avait pas encore reçu la réponse d'Environnement Canada). En effet, c'est maintenant au tour des lacs McArthur et Dam de participer à ce programme dont l'objectif est de reboiser les berges de nos lacs afin de ralentir leur érosion et diminuer la descente de nutriments comme le phosphate dans les lacs. Pour tout renseignement concernant l'édition 2011 de ce programme à Val-des-Monts, veuillez communiquer avec la nouvelle Coordonnatrice de la Fédération, Mélanie Renaud, à [federationlacs vdm@gmail.com](mailto:federationlacs vdm@gmail.com) ou au 819-661-1332 (je vous invite d'ailleurs à lire l'article de cette édition sur l'arrivée de Mélanie dans nos rangs en remplacement de Yann Gagnon qui a accepté une offre au Zoo de Calgary comme concepteur des habitats naturels – voir l'article sur Yann également dans cette édition).

Par ailleurs, la *Journée sur la qualité de l'eau* aura lieu le samedi 16 juillet, de 10 h à midi, au centre communautaire du Parc Thibault dans le secteur Saint-Pierre-de-Wakefield. Le Maire de Val-des-Monts, Jean Lafrenière, sera présent afin de présenter les divers projets de la



Michel Francœur, président de la Fédération des lacs de Val-des-Monts.

Municipalité en matière de protection de l'environnement et répondre aux questions des membres de l'assemblée. De plus, la coordonnatrice de la Fédération, Mélanie Renaud, nous présentera les résultats des tests d'eau effectués au printemps sur une vingtaine de lacs afin de déterminer le niveau de phosphate des divers lacs. M. Jean-Philippe Harnois, biologiste pour l'Agence des Bassins Versants des 7 Rivières, viendra présenter son projet de mesures de contrôle du myriophylle à épi. Enfin, des prix de présence seront tirés au sort, tels que des arbustes et plants indigènes, des trousseaux de produits domestiques écologiques (sans phosphate), des nichoirs pour canards et pour chauve-souris et des t-shirts de la Fédération (les nichoirs et les t-shirts seront également en vente sur place). Au plaisir de vous y voir!

Il convient également de souligner l'entrée en vigueur et la mise en œuvre de quelques nouveaux règlements de la Municipalité qui affectent les lacs de Val-des-Monts. Ainsi, l'article 14.2 du *Règlement 137-09* qui a été adopté en 2009, interdit la tonte de la pelouse dans les cinq premiers mètres de la berge. Bien qu'en vigueur depuis 2009, il fera l'objet d'une collaboration accrue entre la Municipalité et la

Fédération afin de sensibiliser les riverains à l'importance et à la raison d'être de ce règlement. À cet égard, l'Association du lac Saint-Pierre a mis en place un système de « Capitaines de baie » (voir l'article à ce sujet dans la présente édition) qui vise précisément à informer et sensibiliser les riverains de tout le lac aux défis et aux pistes de solution que les associations et la Fédération mettent en place afin de ralentir le vieillissement de nos lacs, de reboiser les berges, de laisser la nature reprendre ses droits sur le bord des lacs, de réduire l'apport en phosphate, de diminuer la propagation des plantes marines exotiques et envahissantes (par ex., le myriophylle à épi), de mieux circonscrire le phénomène d'accélération de l'érosion des berges causée par les vagues de certaines embarcations à moteur, de savoir reconnaître les algues bleues, etc.

Deux autres règlements sont entrés en vigueur en 2011. Le premier touche l'utilisation de la

plage Péliissier et de la rampe à bateau située à cet endroit (lac McGregor), en règlementant l'accès au lac l'hiver pour la pêche blanche, notamment quant à la descente de cabanes ou de véhicules pour ce type de pêche, ainsi qu'une interdiction d'utilisation de la rampe à bateau l'été pour les embarcations de type « wakeboats » (les motomarines sont déjà interdites d'accès par la rampe depuis quelques années). Une réglementation semblable a été adoptée par la Municipalité à l'égard de la rampe à bateau du lac Saint-Pierre relativement à la descente de motomarines et d'embarcations de type « wakeboats ». (Deux articles sont publiés à ce sujet dans la présente édition.)

Enfin, je tiens à remercier le Maire de Val-des-Monts, M. Jean Lafrenière, qui écrit pour la première fois dans cette édition d'*Échos de nos lacs*.

Bon été à tous! ■

## CARACTÉRISATION DES RIVES DU LAC SAINT-PIERRE

AU COURS de l'été 2010, la Municipalité de Val-des-Monts a réalisé une étude sur le lac Saint-Pierre. Il s'agit du programme d'inspection des rives, soit un projet qui s'harmonise entièrement avec la nouvelle politique environnementale de la Municipalité relativement à la vision proposée du développement durable et du nouveau règlement interdisant la tonte de la pelouse dans les cinq premiers mètres de la berge.

Les objectifs du programme sont essentiellement d'évaluer le respect de la réglementation régionale sur la protection des rives, de caractériser la bande riveraine du lac Saint-Pierre et de vérifier la conformité des constructions et

des aménagements sur la rive en fonction de la réglementation municipale. Vous pouvez consulter l'étude complète en vous dirigeant sur le site Internet de la Municipalité de Val-des-Monts, plus précisément à l'adresse suivante : <http://val-des-monts.net/fr/site.asp?page=element&nIDelement=2915>.

Une étude semblable sera prochainement réalisée et publiée pour le lac Girard.



Mélanie Renaud, nouvelle coordonnatrice à la Fédération des lacs de Val-des-Monts depuis avril 2011.

## Une nouvelle coordonnatrice à la Fédération des Lacs de Val-des-Monts

Par Michel Francœur

M<sup>me</sup> Mélanie Renaud est la nouvelle coordonnatrice de la Fédération des lacs de Val-des-Monts depuis avril 2011. En plus d'offrir un support et une aide technique en matière d'environnement, M<sup>me</sup> Renaud travaillera de pair avec la Municipalité et la communauté afin de rendre disponibles l'information et les outils nécessaires à la sensibilisation et à l'amélioration de la qualité de notre environnement. Elle assurera la viabilité et le succès des projets en cours et travaillera à développer de nouveaux projets liés à la vision de la Fédération. Afin d'assurer la visibilité et le partage d'information, notre nouvelle coordonnatrice représentera la Fédération sur la scène environnementale municipale, régionale et provinciale. Tout en étant à l'écoute des besoins actuels, M<sup>me</sup> Renaud espère développer des projets qui mèneront à une meilleure connaissance de nos lacs et de notre biodiversité pour ainsi mieux prévenir et mieux résoudre les problématiques qui nous concernent.

M<sup>me</sup> Renaud possède une grande expérience dans le domaine de l'environnement et ce, depuis plus de 10 ans. Elle a complété ses études au collège de Saint-Félicien en techniques du milieu naturel avec une spécialisation en aménagement de la faune. Elle possède aussi une formation et une expérience en agriculture biologique et en herboristerie. M<sup>me</sup> Renaud a donc acquis une très bonne connaissance des plantes indigènes de notre région.

En plus des nombreuses études d'impact écologique, elle a participé à plusieurs études de lacs et de caractérisation de cours d'eau et de milieux humides. Elle s'est aussi spécialisée dans la conception de plans d'aménagement faunique, pour les espèces à statut précaire et la restauration et la bonification des bandes riveraines. Son expérience s'étend aussi à l'urbanisme et à l'environnement au niveau municipal. En effet, M<sup>me</sup> Renaud possède d'excellentes connaissances en matière d'installations septiques. Si vous avez des

questions à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec elle.

En plus d'être une passionnée de la nature, Mme Renaud est une personne très impliquée, accessible et près des gens. Elle aime relever de nouveaux défis et elle est déterminée à bien représenter les valeurs de la Fédération des lacs de Val-des-Monts. Vous aurez sûrement l'occasion de la rencontrer au cours de l'été car elle sera notamment présente à diverses assemblées générales annuelles des associations des lacs de Val-des-Monts et à la *Journée sur la qualité de l'eau* qui se tiendra le 16 juillet prochain de 10 h à 12 h à la salle communautaire du Parc Thibault à Val-des-Monts (secteur Saint-Pierre-de-Wakefield, rue du Parc).

Entretemps, si vous désirez plus d'information sur un sujet qui vous concerne, n'hésitez pas à communiquer avec elle au 819-661-1332 ou à l'adresse courriel [federationlacs vdm@gmail.com](mailto:federationlacs vdm@gmail.com). ■

# Connaissez-vous votre capitaine de baie?

Par Mélanie Renaud, Coordonnatrice de la Fédération des lacs de Val-des-Monts



L'équipe des nouveaux capitaines de baie de l'association du Lac Saint-Pierre en commençant par la gauche en haut : Russel Rieger, Joanne Watson, Wayne Nitchuk, Gord Boal, France Bergeron, Pierre Chénier, André Vézeau, Kathy Angelo, Luc Ringuette ainsi que Michel Francœur et Jean-Paul Landry à l'avant. Harold Chénier, Claude Mondoux, Jim Symmers, Suzanne Laplante, André Guibord, Francois Pichard et Martin Vienneau sont absents de la photo.

Un premier projet des « Capitaines de baie » a vu le jour cette année à Val-des-Monts. En effet, l'Association du lac Saint-Pierre a entamé cette nouvelle démarche de sensibilisation.

L'idée est surtout apparue après que le lac Saint-Pierre ait été la cible d'une première floraison d'algues bleues-vertes (cyanobactéries) en 2009. Le rôle des nouveaux capitaines de baies cet été sera de veiller à la qualité de l'eau de leur baie et de surveiller les floraisons possibles de cyanobactéries afin de rapporter leur présence à l'association et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Leur rôle visera également la transmission de l'information relative à la qualité de l'eau en plus de recueillir les commentaires et répondre aux questions des résidents de leur baie. Le ou la capitaine de baie est donc une personne-ressource, soit une excellente façon pour une association de démontrer sa présence sur le terrain et de rejoindre l'ensemble des riverains de son lac.

Le Capitaine de baie pourra effectuer une certaine surveillance et discuter avec les

résidents de la baie des diverses problématiques présentes ou possibles, telle que les espèces envahissantes, l'importance d'une bande riveraine naturelle, l'érosion des berges par l'impact des vagues, pour ne nommer que celles-là. L'une des responsabilités des capitaines de baie sera également d'informer les résidents de la portée des règlements environnementaux, notamment le règlement municipal qui interdit désormais la tonte de la pelouse dans les cinq premiers mètres de la berge.

Ainsi, par l'information et la sensibilisation effectuée par le ou la capitaine de baie, les résidents pourront compter sur une meilleure connaissance de leur lac pour conserver ou même améliorer la qualité de l'eau de leur milieu.

Le défi vous intéresse? Vous désirez devenir un ou une capitaine de baie? Contacter le président de votre association de lac pour vous porter volontaire ou pour proposer le projet. Tous les avantages sont présents car en plus de devenir un agent sensibilisateur sur la protection de votre environnement, vous devenez également une référence pour les riverains de votre lac. ■

## La nage des lacs de la Fédération 2011

Par Rick Taylor (lac Brassard)

Portrait de Rick Taylor pour son article « What's Harder than Swimming to Cambodia? », illustration par Mark Cabuena.



« La journée était belle et il lui semblait qu'une longue nage pouvait augmenter et célébrer sa beauté. »

– Traduction libre, *The Swimmer* de John Cheever

Après avoir loué un chalet sur le Lac Brassard pendant 5 ans, ma femme Dale et moi avons acheté notre propriété que nous avons nommée « Baie Monet ». C'est notre premier été et j'ai pris l'initiative de nager tous les lacs de la Fédération des lacs de Val-des-Monts et d'écrire sur mes aventures aquatiques.

Mon plan est simple: choisir un lac et nager, soit toute la longueur, la largeur ou la circonférence. Parfois, surtout sur les lacs où il y a une présence de bateaux à moteur, je serai accompagné de Dale dans son kayak rouge. Il s'agit pour moi d'une excellente façon d'unir et de donner aux gens de Val-des-Monts la perspective, vue par l'œil de la grenouille, de toute la richesse de nos plans d'eau.

(Vu le grand nombre de lacs et que les conditions météorologiques me permettent de nager seulement de juin à septembre, je vais planifier mon itinéraire en conséquence. À titre d'exemple, je me rendrai au lac Bataille

un matin ensoleillé et sans vent, accompagné de Dale et son kayak, je vais plonger dans le lac et nager jusqu'à l'autre extrémité du lac Rhéaume tout en décrivant tout ce qui se trouvera sur mon parcours).

« The blood sings and the water yields. »

– Tiré de *Waterlog* de Roger Deakin

Rick Taylor a publié un recueil de nouvelles, un roman, de nombreux articles de magazines et un mémoire du voyageur Australien « House Inside The Waves : Domesticity, Art and the surfing life ». Il a enseigné plus de 100 ateliers d'écriture créative à Ottawa, à Hong Kong, en Australie et en Toscane. Depuis 1995, année où il a été rédacteur-en-résidence à l'Université Carleton, il a enseigné l'Atelier Fiction, et pendant 5 ans, il a enseigné l'écriture au Collège Algonquin. À l'heure actuelle, il travaille sur un livre sur la natation dans le monde entier avec des écrivains, *Water and Desire*. ■



Rick Taylor nageant entre les nénuphars.

## Familiprix

### Services offerts

- conseils personnalisés sur vos médicaments
- prise de tension artérielle
- livraison partout à Val-des-Monts
- photos passeport, assurance-maladie, permis d'armes à feu
- cartes d'appel
- cosmétiques et produits « Dans un Jardin »
- cartes de souhaits
- développement de photos numériques



### Pharmacie Francois Éthier

1797, route du Carrefour  
Val-des-Monts (Perkins), Qc  
J8N 7M7  
Tél. : 819-671-7171  
Sans frais : 1-866-291-7171  
Télé. : 819-671-7121

### Heures d'ouverture

Lundi au vendredi :  
9 h à 20 h  
Samedi : 9 h à 17 h  
Dimanche : fermé

# Des moules zébrées en Outaouais!

Par Mélanie Renaud, coordonnatrice de la Fédération des lacs de Val-des-Monts

Introduite par erreur en Amérique du Nord depuis l'Europe, la moule zébrée a officiellement fait son apparition en Outaouais depuis 2010. Elle aurait été découverte pour la première fois en 1988 dans le lac Saint-Clair en Ontario. En effet, elle aurait été transportée avec l'eau de ballast des navires. Depuis, la petite moule a continué son chemin dans les grands lacs (Érié et Huron) et on en dénombre une quantité phénoménale dans la rivière Rideau. C'est l'été dernier que le biologiste Jean-Philippe Harnois de l'Agence de Bassin Versant des 7 Rivières a officiellement identifié la moule zébrée dans le lac de la Carrière (près du Casino de Hull) en Outaouais. Désormais, ce n'est qu'une question de temps avant que d'autres lacs ne soient envahis par l'opportuniste moule zébrée.

## Qui est la moule zébrée?

Cette européenne d'origine russe de la mer Caspienne est facilement reconnaissable par sa petite taille (20 à 30 mm à l'âge adulte). Sa coquille va d'un beige crème à brun plus foncé avec des rayures brunes foncées plus ou moins apparentes, parallèles et zigzagées. C'est un mollusque bivalve qui se nourrit de plancton par filtration des eaux. Elle a la particularité de se reproduire très facilement. La femelle peut pondre jusqu'à 40 000 œufs par année qui sont transportés par les courants.

**Pourquoi sa présence nous inquiète autant ?**  
La larve de la moule zébrée a la capacité de

nager librement et de s'ancre à toute surface solide avec ténacité. C'est ainsi que des colonies se forment par strate puisque les jeunes vont même se fixer sur les plus âgées qui mourront, victime du poids de leurs congénères. La moule zébrée a besoin de calcaire pour former sa coquille et par conséquent, elle recherche tout support pouvant lui offrir cet élément. Elle ira même jusqu'à envahir les populations de moules d'eau douces, soit nos moules indigènes, puisqu'elles vont se fixer à la coquille les empêchant ainsi de se déplacer et de se nourrir. En plus de s'attacher aux piliers de ponts, à la coque des bateaux, aux chaînes, aux quais, elle apprécie également coloniser les substrats rocheux et les fonds rocailloux. Raison de plus pour inquiéter les scientifiques concernés par les frayères à poissons victimes de la présence de la moule zébrée. Les substrats rocheux sont des endroits de prédilection pour la reproduction des poissons qui y déposent leurs œufs. Toutefois, il ne semblerait pas y avoir eu un impact notable pour l'instant sur la population de dorés du lac Sainte-Claire.

De plus, les inquiétudes se situent aussi au niveau de l'impact sur la chaîne alimentaire. Chaque moule filtre un litre d'eau par jour privant d'autres espèces de nourriture planctonique. Elle possède peu de prédateurs mais des rats musqués ont été observés ouvrant et mangeant les moules en période hivernale. De plus, la carpe serait

LA FÉDÉRATION DES LACS DE VAL-DES-MONTS VOUS INVITE À LA



JOURNÉE SUR LA QUALITÉ DE L'EAU

LE SAMEDI 16 JUILLET 2011, DE 10 H À MIDI

Centre communautaire, parc Thibault  
24, chemin du Parc, Val-des-Monts (Secteur Saint-Pierre-de Wakefield)

Pour plus de renseignement, contactez Mélanie Renaud  
au 819-661-1332 ou au federationlacsvaldm@gmail.com

consommatrice de la moule ainsi que le canard morillon (canard plongeur) qui a depuis peu modifié son parcours pour faire un détour et s'en nourrir au lac Érié.

C'est aux usines de filtration des eaux que la moule zébrée donne le plus de casse-têtes. En effet, puisqu'elle a la caractéristique de s'accrocher à presque toutes les parois solides, les conduites et prises d'eau n'y font pas exception.

## Que pouvons-nous faire?

Selon les spécialistes, la bataille n'est plus à gagner. Il semblerait que la moule zébrée déjà introduite dans plusieurs lacs au Canada serait là pour rester. Par contre, le travail à faire est surtout au niveau de la sensibilisation afin de ralentir la propagation de l'espèce. Il est donc très important que les utilisateurs d'embarcation de plaisance redoublent de prudence en prenant soin de bien décontaminer tout ce qui vient en contact avec d'autres lacs. Le lavage et le séchage des bateaux et la vidange des viviers

à poissons et de la cale effectués loin des berges des lacs doivent devenir un réflexe habituel. Pour ce qui est des navires, des mesures de précaution ont aussi été imposées. Un échantillonnage de l'eau des ballasts est effectué régulièrement afin de déceler la présence de tout intrus indésirable. De plus, l'échange d'eau doit se faire en haute mer avec de l'eau salée pour prévenir le transport des larves.

En conclusion, les effets à long terme découlant de la présence de la moule zébrée sont encore difficiles à prévoir. D'autres études et des recherches devront être réalisées afin de connaître l'impact de cette intrusion mais il est important de retenir que le petit geste de chacun est d'une grande importance pour prévenir des dégâts qui peuvent être évités.

Pour plus d'information sur les espèces aquatiques envahissantes consulter le site [www.bibittes.org](http://www.bibittes.org). ■

ROYAL LEPAGE  
VALLÉE DE L'OUTAOUAIS

## Vous voulez vendre votre propriété ?

Certificat  
d'évaluation  
GRATUITE



Joanne Fleury  
Courtier immobilier agréé  
819 671-5152 (Bureau)  
819 671-9013 (Fax)  
info@joannefleury.ca  
www.joannefleury.ca



Faites confiance à une professionnelle  
qui a sa place d'affaires et qui habite  
à Val-des-Monts

22 ans d'expérience dans la vente  
de propriétés au bord de l'eau

## NOUVEAU RÈGLEMENT AU DÉBARCADÈRE MUNICIPAL DU LAC SAINT-PIERRE

En avril 2011, le Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts (MVDM) a adopté un règlement concernant le débarcadère municipal du lac Saint-Pierre situé sur la route 307 en face du dépanneur Saint-Pierre. Le règlement prévoit que le débarcadère ne peut pas être utilisé pour les motomarines et les bateaux de style « wakeboard » équipés de ballasts. Évidemment, ils peuvent être mis à l'eau ailleurs sur le lac puisque la MVDM ne fait que réglementer son propre débarcadère.

### DEUX DÉBARCADÈRES MUNICIPAUX À VAL-DES-MONTS

Ce règlement fut adopté afin de contrer l'effet d'un autre règlement de la MVDM qui interdit l'utilisation du débarcadère du lac McGregor (à la plage Pélissier) pour la mise à l'eau de motomarines (depuis 2008) et de bateaux de style « wakeboard » équipés de ballasts (depuis 2011). Dans la mesure où il n'y a que deux débarcadères municipaux sur tous les lacs de Val-des-Monts (Saint-Pierre et McGregor), le règlement applicable au débarcadère du lac McGregor a un effet involontaire : plusieurs usagers de motomarines et de bateaux de style « wakeboard » équipés de ballasts qui ne pouvaient pas mettre leur embarcation à l'eau au lac McGregor se sont tournés ou se tourneraient vers le débarcadère du lac Saint-Pierre pour la mise à l'eau de leur embarcation.

### OBJECTIF DU RÈGLEMENT

La raison d'être du règlement à l'égard de ces deux types d'embarcation – les motomarines et les bateaux de style « wakeboard » équipés de ballasts – est la suivante : afin de générer de plus grandes vagues pour la « wakeboard » ou le surf, certains usagers de bateaux de style « wakeboard » équipés de ballasts augmentent le poids à l'arrière de leur bateau en insérant des ballasts d'eau ou en faisant asseoir plusieurs personnes d'un seul côté à l'arrière du bateau. Dans le cas des motomarines, la raison est différente : certains usagers de motomarines atteignent des vitesses élevées afin d'effectuer des virages abruptes qui génèrent de très grosses vagues.

### L'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE : ÉROSION ET ÉCOSYSTÈME

La préoccupation environnementale à l'égard de ces plus grosses vagues est reliée au fait que lorsqu'elles atteignent la rive du lac, leur grosseur a pour effet d'accroître l'érosion des berges. De

plus, lorsque les vagues sont générées près de la berge ou dans des eaux peu profondes, le brassage de l'eau a pour effet de relever les substances du fond du lac (le sable, la boue, les nutriments, les algues et les hautes herbes) et d'affecter l'écosystème au détriment des poissons, d'autres animaux et la végétation aquatique.

### QUE POUVEZ-VOUS FAIRE?

Afin de réduire l'effet de ces grosses vagues sur l'érosion des berges et les écosystèmes, un certain nombre de gestes peuvent être posés par les opérateurs de motomarines et de bateaux de style « wakeboard » équipés de ballasts :

- Piloter le bateau dans les aires les plus larges du lac. De cette façon, par le temps que la vague atteigne la rive, sa grosseur aura diminuée.
- Ne pilotez pas le bateau près de la rive : plus la vague est générée loin de la rive, plus elle aura diminuée lorsqu'elle atteindra la rive. De plus, le tumulte de l'eau n'atteindra pas le fond du lac et n'affectera donc pas les substances qui s'y trouvent.

### PROCHAINES ÉTAPES

La MVDM tente présentement de trouver un meilleur endroit pour le site du débarcadère du lac Saint-Pierre afin d'y installer un débarcadère plus large, des aires de stationnement, des tables de pique-nique ainsi qu'une cabine et une barrière pour qu'un employé puisse contrôler l'accès au débarcadère. Il y a d'ailleurs une cabine et une barrière en place au débarcadère du lac McGregor depuis 2008.

L'Association du lac Saint-Pierre entreprendra également des discussions avec la MVDM afin d'ajuster le règlement de façon à limiter l'incidence sur les résidents de Val-des-Monts et les locataires de chalets qui opèrent des motomarines et des bateaux de style « wakeboard » équipés de ballasts, par exemple en imposant un quota quotidien, des frais quotidiens ou saisonniers ou en interdisant l'accès aux motomarines et aux bateaux de style « wakeboard » équipés de ballasts de l'extérieur de Val-des-Monts. Enfin, veuillez noter que pour des raisons de sécurité, la MVDM améliorera la rampe municipale actuelle du lac Saint-Pierre en la rendant plus longue et plus large. Le travail se fera entre la mi-août et la mi-septembre 2011. Merci de votre collaboration.

# Environnement Canada au cœur des lacs de Val-des-Monts

Par Mélanie Renaud, Coordonnatrice de la Fédération des lacs de Val-des-Monts



Exemple d'une berge reboisée grâce au projet ÉcoAction 2010 d'Environnement Canada.

### ÉcoAction, ça vous dit quelque chose?

Il s'agit d'un programme de financement communautaire offert à des organismes à but non lucratif qui soutiennent des projets visant l'amélioration de la qualité de l'environnement. Depuis 1995, Environnement Canada est promoteur du programme ÉcoAction. Comme plusieurs le savent déjà, ce projet a contribué dans le passé au reboisement des bandes riveraines de plusieurs lacs de Val-des-Monts tout en sensibilisant la population sur leurs responsabilités et l'impact des bonnes pratiques environnementales.

### Un petit récapitulatif

En 2007, ÉcoAction a financé le projet de la Fédération des lacs de Val-des-Monts « Du porte-à-porte au service du lac Saint-Pierre ». En 2008 le programme a permis d'effectuer le reboisement des berges de 63 riverains du lac McGregor à 40% du prix coûtant pour les végétaux tout en profitant des conseils et de l'assistance d'un biologiste. En 2009, ce fut au tour du lac Grand de bénéficier des avantages du programme ÉcoAction pour le reboisement de leurs rives.

### ÉcoAction 2010

En 2010, le programme a été accepté et offert aux riverains des lacs de Perkins-sur-le-lac (lac Barnes, lac Bataille, lac Chevreuil, lac Corrigan, lac Épinette, lac Louise, lac Maskinongé, lac Rhéaume et lac Truite) et du lac Saint-Pierre. Suite à une campagne de publicité, près de 70 riverains ont reçu la visite du coordonnateur de la Fédération des lacs de Val-des-Monts pour discuter de sujets touchant l'environnement mais aussi pour leur proposer un nouvel aménagement de leur bande riveraine. À cet effet, plus de 2 750 plants ont été livrés et plantés sur les berges du lac Saint-Pierre et des lacs de Perkins-sur-le-lac. Il s'agit encore une fois d'une grande réussite et d'un geste important pour le maintien de la qualité de l'eau de nos lacs. L'incidence de la revégétalisation des berges se situe à plusieurs niveaux : diminution du réchauffement de l'eau, ralentissement de la sédimentation et de

l'érosion, filtration des eaux de pluie, diversification des habitats fauniques et floristiques, augmentation des abris et de la nourriture pour la faune, diminution de l'eutrophisation de cause anthropique et valorisation du paysage visuel de la ligne de rivage. Le tableau ci-bas illustre les résultats des réalisations effectuées grâce au projet ÉcoAction 2010 « Reboisons Saint-Pierre et PSL ». De plus les photographies ci-haut illustrent un reboisement qui aura une incidence notable pour la qualité de l'eau de nos lacs.

### ÉcoAction 2011

Un nouveau projet a été déposé pour l'obtention d'une subvention du programme ÉcoAction pour le reboisement des lacs Dam et McArthur d'ici l'automne 2011. Il s'agit également d'un projet de revégétalisation des bandes riveraines en offrant aux participants un soutien technique, un plan d'aménagement, l'obtention des certificats d'autorisation nécessaires à la réalisation des travaux et des végétaux indigènes à 40 % du prix coûtant. À ce jour, la Fédération des lacs de Val-des-Monts est en attente d'une réponse pour l'obtention de ce financement afin d'enclencher le démarrage du projet. Toutefois, les riverains intéressés peuvent toujours communiquer avec M<sup>me</sup> Mélanie Renaud, coordonnatrice de la Fédération, par courriel à [federationlacsvaldesmonts@gmail.com](mailto:federationlacsvaldesmonts@gmail.com) ou par téléphone au 819-661-1332 afin d'ajouter leur nom à la liste des éventuels participants.

### Remerciements

La Fédération des lacs de Val-des-Monts tient à remercier chaleureusement tous ceux qui ont pu faire de ces projets une réalisation concrète dans le dessein d'assurer la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau de nos lacs. Merci à Environnement Canada pour l'initiative et la promotion du programme ÉcoAction, à la Municipalité de Val-des-Monts pour son implication et son appui, à toutes les associations de lac, aux riverains ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont contribué de près ou de loin à tous ces importants projets.

## Départ de Yann Gagnon comme coordonnateur de la Fédération

Par Michel Francoeur

Après près de deux ans dans le poste de coordonnateur de la Fédération, Yann Gagnon a accepté une offre qu'il ne pouvait pas refuser. En effet, depuis le mois de mars Yann a quitté la Fédération afin de travailler au Zoo de Calgary comme Designer des habitats naturels des animaux de ce zoo, du panda à la girafe en passant par l'ours brun. Une des spécialités de Yann étant l'horticulture, il s'agit d'un poste fait sur mesure pour lui. L'embauche de Yann par le zoo est une belle preuve des compétences de Yann dont la Fédération et les résidents de Val-des-Monts ont pu profiter pendant son séjour chez nous. Malgré notre regret de le voir partir, Yann nous aura laissé un très bel héritage : que ce soit l'augmentation et la gestion des subventions obtenues dans le cadre du programme Éco-Action, la subvention obtenue de Mountain Equipment Co. (MEC) pour l'achat d'un canot électrique afin de faciliter la prise d'échantillons d'eau sur les

lacs au printemps, sa coordination de trois éditions du bulletin *Échos de nos lacs* ainsi que l'organisation de deux *Journées sur la qualité de l'eau*, pour ne nommer que ceux-là, Yann aura fait progresser de façon remarquable les divers projets de la Fédération. Afin de le remercier pour ses loyaux services, plusieurs associations et individus ont contribué à l'achat d'un certificat-cadeau d'une valeur de 500\$ chez MEC (oui, il y en a un à Calgary) qui lui a été remis avant son départ lors d'une réunion du Conseil d'administration de la Fédération. Mais comme le veut le dicton, personne n'est irremplaçable, et nous nous réjouissons de la venue de Mélanie Renaud comme successeur de Yann (voir l'article sur l'arrivée de Mélanie dans cette édition du bulletin). Nous remercions donc chaleureusement Yann pour tout l'excellent travail qu'il a accompli pour la Fédération et lui souhaitons la meilleure des chances dans cette nouvelle étape de sa vie. ■

	VÉGÉTAUX PLANTÉS	SUPERFICIE REBOISÉE À MATURITÉ (m <sup>2</sup> )	% DE SURVIE MOYEN DES PLANTS	Nbre DE PARTICIPANTS	POTENTIEL FLORISTIQUE
Lac Saint-Pierre	1 704	7 550	94	46	14 752,10 \$
Lac McMullin	132	308	97	4	991,50 \$
Lac Barnes	464	2 050	99	8	5 007,15 \$
Lac Bataille	327	1 622	96	7	4 061,25 \$
Lac Rhéaume	137	1 258	100	3	1 261,30 \$
<b>Total</b>	<b>2 764</b>	<b>12 788</b>	<b>97,2</b>	<b>68</b>	<b>26 073,30 \$</b>

# Nouvelle réglementation pour la rampe de mise à l'eau du lac McGregor (plage Pélissier)

Par monsieur André Turcotte, directeur du service de l'Environnement et de l'Urbanisme de la Municipalité de Val-des-Monts

Consciente que les plans d'eau font partie intégrante de la richesse montvaloise et qu'il est du désir du Conseil municipal d'y permettre l'accès afin que tous puissent en bénéficier, la Municipalité de Val-des-Monts a adopté un nouveau règlement aux fins de régir l'utilisation de la rampe de mise à l'eau du lac McGregor, également connue sous le vocable de « plage Pélissier ».

Désireuse de gérer ses installations publiques de manière responsable et compatible avec les orientations de protection de l'environnement de sa Politique environnementale, la Municipalité a élaboré le règlement régissant l'utilisation de la rampe de mise à l'eau du lac McGregor à partir des préoccupations suivantes :

1. Les règlements municipaux doivent avoir pour trame de fond la vision proposée dans la Politique environnementale.
2. L'accessibilité de la rampe de mise à l'eau doit être sous supervision constante afin de lutter efficacement contre l'introduction possible d'espèces étrangères et envahissantes, qui sont une menace pour la faune et la flore aquatique.

3. S'assurer de ne pas utiliser intensivement le cours d'eau, ce qui aurait un impact négatif sur la qualité de l'eau et des rives.
4. S'assurer que l'utilisation de la rampe ne vienne pas perturber la paix, le bon ordre et le bien être en général des riverains.

La principale modification au niveau de la gestion du site est que depuis le mois de janvier 2011, hiver comme été, la rampe de mise à l'eau est rendue inaccessible lorsqu'il n'y a pas de préposé sur les lieux. À cela, s'ajoutent certaines particularités :

En effet, il est dorénavant interdit :

- De mettre une embarcation et sa remorque à l'eau sans qu'elles aient fait l'objet d'un lavage.
- De stationner une embarcation à moteur, une remorque, un véhicule, une cabane de pêche, une roulotte ou tout autre véhicule routier ou de plaisance sur le terrain de la plage Pélissier, et ce, en dehors des heures d'ouverture de la rampe de mise à l'eau.
- De stationner un véhicule en dehors du terrain de stationnement identifié à cet effet par des affiches.

- De camper sur le terrain et d'y faire des feux.
- D'amarrer une embarcation à moteur ou de stationner un véhicule de façon à bloquer l'accès ou nuire à l'accès de la rampe de mise à l'eau.
- De se baigner à la rampe de mise à l'eau.
- De mettre à l'eau un bateau de style « wakeboard » équipé de ballasts ou une motomarine.

Afin d'utiliser la rampe de mise à l'eau, il est requis d'obtenir préalablement un permis d'accès, lequel est disponible à l'Hôtel de ville ou auprès du préposé à la rampe. Il n'y a aucun frais pour les résidents et les contribuables de la Municipalité, et ce, peu importe la saison. Dans les autres cas, des frais de 150 \$ sont exigés par saison, par bateau, ou des frais de 15 \$ par jour, par bateau, en période estivale. Pour la période hivernale, les frais sont de 15 \$ par cabane de pêche pour chaque utilisation de la rampe à l'exception des résidents et des contribuables de la Municipalité pour lesquels il n'y a aucun frais.

La rampe de mise à l'eau est accessible du lundi au dimanche de 7 h à 22 h du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre pour la période estivale et du 15 décembre au 15 mars pour la période hivernale.

L'accès à la rampe de mise à l'eau pour les cabanes de pêche est permis aux conditions suivantes :

1. Toute cabane de pêche doit être pourvue de roues ou de skis.
2. Il est interdit de déposer des déchets dans l'eau ou sur la surface glacée.
3. Il est interdit de faire des feux.
4. Il est interdit de passer la nuit dans la cabane de pêche.
5. La cabane de pêche doit être identifiée avec le permis d'accès préalablement obtenu auprès de la Municipalité.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez contacter le Service des Loisirs et de la Culture au numéro 819-457-9400, poste 2210 ou 2211. ■

## Les oiseaux du lac McGregor

Par Christian Friis (lac McGregor)

Bien avant ma naissance, mes grands-parents ont construit leur chalet aux abords du lac McGregor dans les années 50. J'ai eu le privilège d'y passer mes étés en famille et d'être exposé très tôt aux joies et aux merveilles de la nature. Je crois vraiment que les expériences que j'ai eues à jouer avec mes amis, attraper des grenouilles et des couleuvres, apprendre les rudiments de la pêche avec mon grand-père, regarder les champignons pousser après les orages d'été et regarder voler les oiseaux près du chalet, ont contribué à augmenter ma curiosité envers la nature.

Maintenant que je suis biologiste, je suis payé pour faire tant de choses qu'enfant je faisais par plaisir. Comme plusieurs le savent déjà, mon travail consiste à effectuer le dénombrement des oiseaux, à identifier leur habitat et à comprendre leur comportement. Les gens me demandent souvent quel est le nom de cet oiseau qu'ils ont entendu au cours de leur promenade en canot ou lorsqu'ils étaient assis sur la galerie de leur chalet. Voici donc un bref aperçu des oiseaux que nous sommes susceptibles de rencontrer autour du lac en période de reproduction.

Au Québec, il y a présentement des travaux en cours pour la réalisation d'un deuxième ouvrage pour l'« Atlas of the Breeding Birds of Quebec », le premier ayant été publié vers 1990. Ce deuxième Atlas a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et devrait se terminer au plus tard en 2014. Même si je détienne une liste très représentative des oiseaux nicheurs du lac, j'ai aussi retrouvé beaucoup d'information dans les documents de l'Atlas. Vous pouvez vous aussi en apprendre plus sur les projets de l'Atlas et sur les oiseaux de la province au [www.atlas-oiseaux.qc.ca/index\\_en.jsp](http://www.atlas-oiseaux.qc.ca/index_en.jsp).

Au total, j'ai inventorié 123 espèces d'oiseaux pendant la saison de la reproduction aux

alentours du lac McGregor. Évidemment, le nombre s'élèvera à plus de 200 espèces pendant les périodes de migration mais certaines espèces ne sont que de passage et d'autres sont des individus très rares. J'ai choisi de vous présenter les oiseaux nicheurs puisqu'ils sont plus susceptibles d'être vus ou entendus au cours des mois d'été au lac.

Les oiseaux les plus familiers que vous pouvez rencontrer sont les plongeurs huard, le canard colvert, la mésange à tête noire et le geai bleu. D'autres peuvent vous être plus familiers par leur chants, tels que le bruant à gorge blanche avec son « Où es-tu Frédéric, Frédéric, Frédéric? » ou le viréo aux yeux rouges avec son chant flûté qui rappelle celui du merle et qui dure toute la journée « viréo, viréo ». La paruline à gorge orangée peut aussi être observée près du lac puisqu'elle niche dans les forêts mixtes. Finalement, le troglodyte mignon, soit un tout petit oiseau, est un de mes chanteurs préférés avec son chant très complexe qui retentit dans les bois environnant le lac.

Vous trouverez à votre droite une liste des oiseaux nicheurs du lac McGregor. Cette liste pourrait s'agrandir si le projet d'Atlas continue de recueillir des informations sur les oiseaux dans la région – restez à l'écoute!

Un merci tout spécial à Gilles Falardeau et à Yves Aubry du Service canadien de la faune, Région de Québec, et au Regroupement QuébecOiseaux pour toute leur information ainsi que leurs efforts inlassables dans la conservation des oiseaux au Québec. Pour plus d'information sur le service canadien de la faune consultez le site [www.ec.gc.ca/](http://www.ec.gc.ca/) et pour plus d'informations sur le Regroupement QuébecOiseaux, consultez le [www.quebecoiseaux.org/](http://www.quebecoiseaux.org/). ■

### LES OISEAUX NICHEURS DU LAC MCGREGOR

NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE
Plongeon huard	<i>Gavia immer</i>	Quiscale bronzé	<i>Quiscalus quiscula</i>
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	Gros-bec errant	<i>Coccothraustes vespertinus</i>
Goéland à bec cerclé	<i>Larus delawarensis</i>	Roselin pourpré	<i>Carpodacus purpureus</i>
Grand Bec-scie	<i>Mergus merganser</i>	Chardonneret jaune	<i>Carduelis tristis</i>
Bec-scie couronné	<i>Lophodytes cucullatus</i>	Bruant des prés	<i>Passerculus sandwichensis</i>
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	Bruant à gorge blanche	<i>Zonotrichia albicollis</i>
Canard noir	<i>Anas rubripes</i>	Bruant familial	<i>Spizella passerina</i>
Canard branchu	<i>Aix sponsa</i>	Junco ardoisé	<i>Junco hyemalis</i>
Morillon à collier	<i>Aythya collaris</i>	Bruant chanteur	<i>Melospiza melodia</i>
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	Bruant des marais	<i>Melospiza georgiana</i>
Butor d'Amérique	<i>Botaurus lentiginosus</i>	Cardinal rouge	<i>Cardinalis cardinalis</i>
Grand Héron	<i>Ardea herodias</i>	Cardinal à poitrine rose	<i>Phœucticus ludovicianus</i>
Héron vert	<i>Butorides virescens</i>	Passerin indigo	<i>Passerina cyanea</i>
Râle de Virginie	<i>Rallus limicola</i>	Tangara écarlate	<i>Piranga olivacea</i>
Bécasse d'Amérique	<i>Scolopax minor</i>	Hirondelle à front blanc	<i>Petrochelidon pyrrhonota</i>
Bécassine des marais	<i>Gallinago delicata</i>	Hirondelle des granges	<i>Hirundo rustica</i>
Chevalier solitaire	<i>Tringa solitaria</i>	Hirondelle bicolor	<i>Tachycineta bicolor</i>
Chevalier branlequeue	<i>Actitis macularius</i>	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>
Pluvier kildir	<i>Charadrius vociferus</i>	Hirondelle à ailes hérissées	<i>Stelgidopteryx serripennis</i>
Gélinotte huppée	<i>Bonasa umbellus</i>	Jaseur des cèdres	<i>Bombicilla cedrorum</i>
Dindon sauvage	<i>Meleagris gallopavo</i>	Pie-grièche migratrice	<i>Lanius ludovicianus</i>
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	Viréo aux yeux rouges	<i>Vireo olivaceus</i>
Tourterelle triste	<i>Zenaidura macroura</i>	Viréo mélodieux	<i>Vireo gilvus</i>
Urubu à tête rouge	<i>Cathartes aura</i>	Viréo à tête bleue	<i>Vireo solitarius</i>
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Paruline noir et blanc	<i>Mniotilta varia</i>
Épervier brun	<i>Accipiter striatus</i>	Paruline à joues grises	<i>Vermivora ruficapilla</i>
Buse à queue rousse	<i>Buteo jamaicensis</i>	Paruline obscure	<i>Vermivora peregrina</i>
Buse à épaulettes	<i>Buteo lineatus</i>	Paruline à collier	<i>Parula americana</i>
Petite Buse	<i>Buteo platypterus</i>	Paruline tigrée	<i>Dendroica tigrina</i>
Crécerelle d'Amérique	<i>Falco sparverius</i>	Paruline jaune	<i>Dendroica petechia</i>
Balbusard	<i>Pandion haliaetus</i>	Paruline bleue à gorge noire	<i>Dendroica caerulescens</i>
Chouette rayée	<i>Strix varia</i>	Paruline à croupion jaune	<i>Dendroica coronata</i>
Petite Nyctale	<i>Aegolius acadicus</i>	Paruline à tête cendrée	<i>Dendroica magna</i>
Coulicou à bec noir	<i>Coccyzus erythrophthalmus</i>	Paruline à flancs marron	<i>Dendroica pensylvanica</i>
Martin-pêcheur d'Amérique	<i>Ceryle alcyon</i>	Paruline à gorge orangée	<i>Dendroica fusca</i>
Pic chevelu	<i>Picoides villosus</i>	Paruline verte à gorge noire	<i>Dendroica virens</i>
Pic mineur	<i>Picoides pubescens</i>	Paruline des pins	<i>Dendroica pinus</i>
Pic maculé	<i>Sphyrapicus varius</i>	Paruline couronnée	<i>Seiurus aurocapilla</i>
Grand Pic	<i>Dryocopus pileatus</i>	Paruline des ruisseaux	<i>Seiurus noveboracensis</i>
Pic flamboyant	<i>Colaptes auratus</i>	Paruline triste	<i>Oporornis philadelphia</i>
Engoulevant bois-pourri	<i>Caprimulgus vociferus</i>	Paruline masquée	<i>Geothlypis trichas</i>
Martinet ramoneur	<i>Chaetura pelagica</i>	Paruline du Canada	<i>Wilsonia canadensis</i>
Colibri à gorge rubis	<i>Archilochus colubris</i>	Paruline flamboyante	<i>Setophaga ruticilla</i>
Tyrann tritri	<i>Tyrannus tyrannus</i>	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>
Tyrann huppé	<i>Myiarchus crinitus</i>	Moqueur chat	<i>Dumetella carolinensis</i>
Moucherolle phébi	<i>Sayornis phoebe</i>	Moqueur roux	<i>Toxostoma rufum</i>
Moucherolle à côtés olive	<i>Contopus cooperi</i>	Troglodyte familial	<i>Troglodytes aedon</i>
Pioui de l'Est	<i>Contopus virens</i>	Troglodyte des forêts	<i>Troglodytes troglodytes</i>
Moucherolle des aulnes	<i>Empidonax alnorum</i>	Grimpereau brun	<i>Certhia americana</i>
Moucherolle tchébec	<i>Empidonax minimus</i>	Sittelle à poitrine blanche	<i>Sitta carolinensis</i>
Geai bleu	<i>Cyanocitta cristata</i>	Sittelle à poitrine rousse	<i>Sitta canadensis</i>
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	Mésange à tête noire	<i>Poecile atricapillus</i>
Corneille d'Amérique	<i>Corvus brachyrhynchos</i>	Roitelet à couronne dorée	<i>Regulus satrapa</i>
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Roitelet à couronne rubis	<i>Regulus calendula</i>
Goglu	<i>Dolichonyx oryzivorus</i>	Grive des bois	<i>Hyalocichla mustelina</i>
Vacher à tête brune	<i>Molothrus ater</i>	Grive fauve	<i>Catharus fuscus</i>
Carouge à épaulettes	<i>Agelaius phoeniceus</i>	Grive solitaire	<i>Catharus guttatus</i>
Sturnelle des prés	<i>Sturnella magna</i>	Merle d'Amérique	<i>Turdus migratorius</i>
Oriole de Baltimore	<i>Icterus galbula</i>	Merle bleu de l'Est	<i>Sialia sialis</i>
Quiscale rouilleux	<i>Euphagus carolinus</i>		